



Succession et charges dûes bien immobilier

Par **ledarf**, le **14/06/2016** à **21:45**

Bonjour,

Ma mère est décédée le 13 mars.

Elle logeait dans un appartement dont elle avait l'usufruit. Les héritiers sont mon frère et moi d'une part et les 2 enfants de mon beau père (décédé lui aussi) d'autre part.

Les charges de cet appartement s'élèvent à 300 € environ par mois et sont prélevées sur les comptes de ma mère.

Le notaire ne nous a toujours pas donné le feu vert pour la mise en vente de l'appartement. Et bien sûr les charges vont être prélevées jusqu'à sa vente. La vente risque de prendre plusieurs mois.

Le montant de son estimation n'est pas élevé et l'héritage que nous a laissé ma mère non plus...

Est-il possible de demander à ce que le montant total des charges qui sera prélevé jusqu'à cette vente sur notre héritage propre (à mon frère et moi) soient réparties sur le montant de la vente pour ne pas imputer que notre héritage ?

Merci pour votre réponse et vos conseils.

Par **ricodelmundo**, le **14/06/2016** à **22:25**

Pour info le conseil à un notaire(n'importe lequel) est gratuit. Merci de vous rapprocher de ce dernier qui saura vous répondre.